Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 47 (1967)

Heft: 4: Kennedy Round

Artikel: L'objectif majeur de la Suisse : favoriser un climat de liberté

économique

Autor: Weitnauer, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887896

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'objectif majeur de la Suisse : Favoriser un climat de liberté économique

par

Albert WEITNAUER,

Délégué aux Accords Commerciaux Chargé de Missions Spéciales

Le Kennedy Round représente à ce jour la plus importante des conférences douanières et commerciales. C'est sur un volume de commerce de l'ordre de 40 milliards de dollars que portent les concessions tarifaires qui ont fait l'objet des négociations. Organisé dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le Kennedy Round a duré près de cinq ans et s'est terminé le 30 juin dernier. La brèche qu'il a ouverte en direction d'une véritable libéralisation des échanges internationaux fait de l'année 1967 une date à retenir dans tout ouvrage futur sur la politique commerciale.

Ce sont avant tout les pays hautement industrialisés qui ont contribué au succès du Kennedy Round. La protection douanière a été réduite d'environ un tiers pour les produits industriels. Les résultats obtenus pour les produits agricoles sont certes moins spectaculaires, mais doivent être appréciés en fonction d'une situation



qui n'était pas encore mûre pour un règlement mondial des problèmes se posant dans ce secteur. Les pays en voie de développement, pour leur part, ont été mis au bénéfice de réductions tarifaires substantielles, sans avoir à fournir de contre-prestation.

Pour arriver à ce résultat, les grands participants, soit les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Communauté économique européenne, les pays scandinaves, la Suisse, l'Autriche et aussi le Canada, ont dû faire des sacrifices permettant d'assurer la réciprocité des concessions. Tous étaient cependant conscients qu'un tel effort devait être entrepris, dans leur propre intérêt. Le monde d'aujourd'hui, en effet, exige un commerce à l'image de sa structure économique et technologique : moderne, international et bénéficiant d'un maximum de liberté.

Ainsi s'explique que des tarifs hautement protectionnistes, tels que le sont en grande partie les tarifs américain et britannique, ont pu être ramenés - réserve faite de certaines exceptions — à un niveau convenable. De son côté, la CEE relève que son tarif a subi une forte réduction de sorte que ses charges douanières sur les produits industriels ne s'élèvent plus qu'à une moyenne de 8 à 9 %. Les négociateurs du Kennedy Round ne se sont d'ailleurs pas bornés à abaisser les barrières douanières. Ils se sont également attaqués à des obstacles non-tarifaires, tels que les pratiques antidumping restrictives et l'« American Selling Price System», système de dédouanement protectionniste grevant injustement les importations aux États-Unis de nombre de produits chimiques (les droits étant calculés non pas sur la base du prix d'exportation, mais sur celle du prix du produit américain concurrent, en général beaucoup plus élevé).

La Suisse a témoigné dès le début un vif intérêt au Kennedy Round. Elle y a pris une part fort active et a cherché à exploiter pleinement les possibilités qu'il offrait de libéraliser le commerce mondial. Sur le plan tarifaire, elle avait souscrit au principe d'une réduction de 50 % des droits de douane, qui a servi de fil conducteur dans les trayaux.

Notre pays est lié étroitement à l'économie mondiale. Son essor économique, la prospérité de sa population, sa place parmi les nations dépendent essentiellement du maintien et de l'expansion de ses marchés d'exportation. Aussi sa politique commerciale est-elle traditionnellement libérale. Il coulait de source que la Suisse se ralliât aux objectifs du Kennedy Round. Sans doute l'agriculture nous pose-t-elle certains problèmes; nous devons en

tenir compte, dans l'intérêt même du pays et conformément à la législation votée par le peuple à ce sujet. Par tête d'habitant, la Suisse n'en reste pas moins le pays qui achète le plus de produits agricoles à l'étranger.

Quelles fins concrètes la Suisse se proposait-elle d'atteindre au Kennedy Round? Elles peuvent être définies ainsi qu'il suit : développer nos marchés dans les pays d'outre-mer hautement industrialisés (États-Unis, Canada, Japon), atténuer la discrimination à laquelle se heurtent nos exportations à destination de la CEE, améliorer les conditions d'accès pour nos quelques exportations agricoles.

Ces buts ont été atteints, dans une large mesure. Mais la négociation a été difficile pour notre pays, face aux intérêts des tout grands. Nombre de difficultés ont dû être surmontées. La production de marchandises de haute qualité, dans laquelle notre pays s'est spécialisé, n'ouvre pas nécessairement les portes de l'étranger. Là où il existe une concurrence étrangère et qu'il lui apparaît difficile (à tort ou à raison) de se mesurer avec le produit suisse sur le plan de la qualité, la tentation sera grande de compenser ce handicap par un tarif protectionniste.

Aussi la Suisse a-t-elle dû traiter chaque problème séparément avec ses partenaires, pour être en mesure de leur en expliquer les aspects typiquement suisses. C'est ainsi qu'à la longue un climat de confiance et de compréhension mutuelles s'est établi, qui a permis de s'entendre sur des solutions concrètes. Au surplus, notre pays ne manquait pas non plus d'atouts dans son jeu.

Nous pouvions nous prévaloir à juste titre d'un tarif en général bas et du fait que, sauf certaines exceptions dans le domaine de l'agriculture, nos importations ne sont soumises à aucune autre restriction. Des charges douanières moyennes ou élevées, selon le cas, nous ont par ailleurs servi d'armes dans la négociation. En outre, le pouvoir d'achat de notre population est élevé. Enfin, nous importons plus que nous n'exportons; concernant la cee, nous nous procurons auprès d'elle seule environ le double de ce que nous lui livrons (en chiffre rond : pour 10 milliards de francs suisses contre 5 milliards).

Prestations et contre-prestations s'équilibrent. Il s'est révélé fort difficile cependant de les calculer d'une manière exacte. A titre d'ordre de grandeur, on peut relever que la cee nous accorde, sur le plan industriel, des réductions tarifaires atteignant en moyenne 38 %. La charge douanière à l'importation de produits industriels suisses dans la cee se trouvera ainsi ramenée de 11,4 % à

l'heure présente à 7,1 %, à la fin du démantèlement tarifaire qui s'opérera en principe par tranches annuelles égales s'étendant sur une période de cinq ans. L'abaissement des droits consenti par les États-Unis en faveur des produits industriels suisses s'élève à environ 35 %; en outre, il a été possible d'obtenir du gouvernement américain qu'il rétablisse les droits horlogers en vigueur avant l'application de la clause échappatoire en 1954, en annulant l'augmentation de 50 % qui en était découlée à l'époque.

Il n'est pas sans intérêt d'entrer ici dans certains détails concernant les résultats des négociations avec la CEE. Dans le secteur des montres, un abattement de 30 % est prévu tant dans le tarif communautaire que suisse; l'industrie horlogère suisse s'est en outre engagée à assouplir certains arrangements de droit privé, de façon à faciliter l'accès au marché suisse de parties de montres en provenance des industries sœurs de la CEE. Le démantèlement tarifaire dans le domaine de la chimie se déroulera en deux étapes, dont la seconde est liée à l'abolition aux États-Unis de l'« American Selling Price System ».

Ce n'est qu'une fois cet obstacle non-tarifaire écarté que la CEE portera la réduction de ses droits à 50 %. Dans l'intervalle, elle s'en tiendra à une réduction moindre, non sans cependant venir à notre rencontre pour certaines spécialités suisses. Aussi et de son côté, la Suisse réduira-t-elle de moitié les droits sur les produits chimiques, qui d'une manière générale ne sont guère élevés.

Les résultats sont très modestes dans le domaine des textiles : les abattements tarifaires de la CEE ne dépassent guère 10 à 15 %, un certain nombre d'articles typiquement suisses bénéficiant toutefois de réductions allant au-delà de 30 %. Du côté des machines, les concessions de la CEE à la Suisse dépassent en moyenne 40 %. Pour les articles de décolletage, la CEE a prévu une réduction se situant aux alentours de 50 %. Parmi les contre-prestations suisses, la réduction de 50 % de l'élément protecteur dans les droits frappant les automobiles et camions dont la CEE est le fournisseur principal de la Suisse (la catégorie des camions les plus lourds ne bénéficiant toutefois pas de cet abattement) représente certainement une importante concession de notre part.

Un problème difficile s'est posé dans les négociations avec la cee au sujet des disparités tarifaires. La cee avait en effet défendu la thèse qu'elle n'était pas tenue

d'accorder l'entière réduction de 50 % dans les cas où son tarif était largement inférieur aux tarifs américain ou britannique. Notre pays risquait d'être la principale victime de l'application généralisée d'une telle règle, du fait qu'il est le premier fournisseur de la CEE pour un grand nombre de marchandises ainsi visées. Mais il a été possible d'obtenir de la CEE qu'elle renonce à l'application de la règle des disparités et nous accorde la pleine réduction dans la grande majorité des cas où la Suisse est son fournisseur principal.

Pour ce qui est de l'agriculture, ce sont les produits laitiers qui se trouvent au premier plan des arrangements entre la Suisse et la CEE. Les fromages suisses à pâte dure bénéficieront d'une réduction tarifaire de 50 %; les concessions de la CEE sont bien moins importantes pour les fromages en boîtes et les laits médicaux. Pour ce qui est de l'exportation de bétail suisse à la CEE, une solution satisfaisante a pu être trouvée. Les contreprestations suisses en faveur de l'agriculture communautaire consistent en premier lieu en une augmentation des contingents d'importation pour le vin, la charcuterie, les fleurs et le jambon en boîtes.

Un code antidumping a été élaboré au cours du Kennedy Round. Il engage les gouvernements à respecter jusque dans les détails d'application la solution libérale apportée par l'article VI du GATT au problème de l'antidumping. La Suisse figure parmi les signataires de ce code (sous réserve de ratification).

Notre pays a été parmi ceux qui ont œuvré le plus en vue d'assurer au Kennedy Round un succès aussi complet que possible. N'en trouve-t-on pas une confirmation dans le fait que la conférence des ministres, qui en mai 1963 a mis au point les directives aux négociateurs, a été présidée par le chef du Département fédéral de l'économie publique, le Conseiller fédéral Hans Schaffner?

Aussi et avec nombre d'autres pays, la Suisse se préoccupe-t-elle vivement des tendances protectionnistes qui se manifestent à l'heure actuelle sur la scène américaine et qui risquent de mettre en danger les résultats du Kennedy Round.

Le développement du commerce mondial nécessite un climat de libéralisme économique. C'est à la fois la justification du Kennedy Round et un appel à toutes les nations de continuer à progresser dans la voie ainsi ouverte.

A. W.